



Delai de garde d'affaire personnel

Par **peauger**, le **22/01/2008** à **17:53**

bonjour,

je voudrai savoir combien de temp je dois garder ses affaire personnel, car l'ayant averti par recommander ,j'ai pas eu de réponse et les gendarme sont incapable de me donner la réponse.

je dois quitter ma région et voudrai me débarasser de ses affaires, en ai-je le droit ou alors combien de temp je dois garder ses affaires personel + une voiture qui est stationner devant mon appartement et surement non assuré.

que faire?

je vous remercie de me donner un conseil

salutations

Mme peauger